

<p align="center">MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Novembre 2015</p>
--

Convocation du 29 octobre 2015

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, H. Fayard, E. Fleury, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, ML Venditti, G. Virone

Absents : JL Bourdin, A. Fayot,

Pouvoirs : JL Bourdin à G. Devrieux, A. Fayot à F. à Ducray,

1. Désignation du secrétaire de séance

F. Ducray est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Aménagement du Bief. Secteur Eglise. Acquisition des terrains.

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du bief à l'aval de la RD 1083 et jusqu'à la VC n°21. Il précise que le bief récupère les eaux du centre village qui se déversent dans le marais des Echets. Le renforcement des berges sera effectué avec pour partie des murs béton en « L », ou des blocs d'encrochement. Le reste (hors zone habitée) sera aménagé en technique végétale.

Actuellement le ruisseau est privé, les riverains sont propriétaires de la moitié du bief. La commune ne peut intervenir sans l'acquisition préalable des terrains.

M. le Maire précise par ailleurs, qu'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau devra être déposé après de la police de l'eau. Pour ce faire la commune devra préalablement être propriétaire du cours d'eau.

Douze propriétés sont concernées par le futur aménagement soit les parcelles : AE 52, AE 51, AE 48, AE 47, AE 46, AE 27, AE30, AE31, AE 32, AE34, AE 35, AE 33.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition du lit du bief appartenant aux propriétaires privés des parcelles AE 52, AE 51, AE 48, AE 47, AE 46, AE 27, AE30, AE31, AE 32, AE34, AE 35, AE 33.
- Dit que le prix de ces parcelles est fixé pour chacune d'elles à l'euro symbolique.
- Autorise M. le Maire à signer les actes correspondants, ainsi que tous les documents nécessaires à ces acquisitions.
- Dit que Maître Latour, notaire à Trévoux sera chargé de la rédaction des actes.
- Dit que les frais de bornage des terrains et d'actes seront pris en charge par la commune.

M. le Maire précise que le cabinet arpège conseil a été sollicité pour procéder au bornage exact des parcelles devis signé pour un montant de 2682,21 € HT.

M. le Maire rappelle également les travaux de reprise d'étanchéité de la canalisation d'assainissement dans le même secteur.

4. Bief. Aménagement demande de fonds de concours à la CCCD

M. le Maire expose au Conseil Municipal les possibilités de versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Suite aux derniers ajustements le plan de financement prévisionnel est arrêté à ce jour à 190 000 € HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la communauté de communes Centre Dombes pour l'attribution d'un fonds de concours pour ce projet.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire de 49 055,40 € afin de permettre la réalisation de l'aménagement du bief en aval de la RD 1083,
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous arrêté à ce jour :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant HT €	%	Intitulé	Montant HT €	%
Acquisition foncière - Bornage - Divers	16 450	9 %	Autofinancement	114 462,60	60 %
Maîtrise d'œuvre	12 000	6 %			
Travaux	161 550	85 %	Dotation territoriale demandée	26 482	14 %
			Fonds de concours	49055,40	26 %
TOTAL	190 000	100 %	TOTAL	190 000	100 %

- précise que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13251 du Budget Principal de la commune de Mionnay.
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Mionnay et la Communauté de Communes Centre Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours, et les pièces nécessaires pour ce dossier de fonds de concours.

5. Assainissement. Redevance auprès des usagers du service. Modification

M. le Maire propose au Conseil d'augmenter la redevance d'assainissement.

Après délibération, le montant de cette redevance à compter du 1^{er} janvier 2016 est porté à 0,7515 € / m³ pour la part proportionnelle.

M. Girer précise que la communauté de communes Centre Dombes va mettre en place une redevance pour le SPANC qui intégrera le contrôle d'installation de 125 € à réaliser tous les cinq ans actuellement payé en direct par les particuliers. La redevance sera d'environ 25 euros par an.

M. le Maire précise par ailleurs que la communauté de communes Centre Dombes un tarif pour les vidanges des fosses est proposé. M. Girer précise que deux réunions d'information auront lieu les 1^{er} et 2 décembre à Saint-André-de-Corcy et à Saint-Germain-sur-Renon.

6. Personnel. Tableau des emplois. Modification

S. Jullien propose au Conseil de créer un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet pour une durée de 1 h 30 par semaine scolaire en vue du recrutement éventuel d'une personne pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) les lundis ou jeudis de 15h à 16h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 16 novembre 2015.

7. Marché. Assurances. Attribution

M. Girer rappelle que les contrats d'assurances multirisques et véhicules s'arrêtent au 31 décembre prochain.

Une consultation pour de nouveaux contrats d'assurances a été lancée en septembre avec pour objet l'assurance multirisques (responsabilité civile, protection juridique dommage aux biens aux ouvrages et à leur contenu, multirisques informatiques, mobilier urbain) et véhicules de la commune.

Deux sociétés d'assurance Groupama et SMACL ont remis leur offre.

Après examen des offres et selon les critères d'attribution spécifiés dans l'avis d'appel à la concurrence, il s'avère que l'entreprise GROUPAMA est mieux placée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▲ décide de retenir l'offre de la société GROUPAMA
- ▲ autorise M. le Maire à signer un contrat d'assurances multirisques et automobiles avec la société d'assurance GROUPAMA d'une durée de trois ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 offre de base avec franchise.
- ▲ dit que pour l'année 2016 le montant du marché est de 7243,58 € TTC. Les crédits correspondants seront prévus au Budget 2016.

8. Décision modificative.

M. Girer, Adjoint aux finances, présente la décision modificative nécessaire au versement du Fonds de Péréquation communale qui doit être retracé en dépenses et en recettes pour recevoir ce FPIC d'un montant de 1 152€. Deux écritures, l'une en dépense est à inscrire au compte 73935 et l'autre en recette au compte 73111 est à inscrire en fonctionnement au Budget Primitif 2015.

Le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 73925 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		1 152.00		
D – 014 - Atténuations de produits		1 152.00		
R – 73111 – Taxe foncière et d'habitation				1 152.00
R – 73 – Impôts et taxes				1 152.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 152.00		1 152.00

9. RASED. Attribution Subvention

Mme Devrieux rappelle l'organisation du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) sur notre territoire qui regroupe 12 communes.

Elle précise qu'une subvention a été inscrite au budget primitif 2015 à hauteur de 219 €. Or, la subvention demandée, fonction des effectifs de l'école est finalement de 221 € pour l'année 2015/2016.

Il convient donc d'ajuster le montant prévu de la subvention au RASED. Mme Devrieux précise que le solde prévu à l'article 6574, pour permettre le versement de subventions exceptionnelles permet d'attribuer les deux euros supplémentaires.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil décide d'attribuer la somme de 221 € au RASED. Cette somme sera versée sur un compte OCCE ouvert par Mme Gonzales, la psychologue du réseau.

10. Centres aérés. Participation de la commune Été 2015

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 mai 2015, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2015 ; cette participation a été fixée à 2,14 euros par jour par enfant.

Il présente au Conseil les états de présence communiqués par différents organismes ayant mis en place des journées de loisirs pour les enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser au total 421.58 € pour 197 jours pour 24 enfants.

En comparaison en 2014 la somme de 520.02 € avait été versée pour 243 jours pour 44 enfants.

11. Règlement des salles associatives. Modification

Françoise Ducray rappelle la délibération du conseil municipal du 4 novembre 2011 qui mettait en place le règlement des salles communales (salles des carrons, du Conseil, du Thou, du Bief, de la Chartreuse, salle d'activité, salle de motricité, POM, salle polyvalente, salles de l'école primaire).

Celui-ci indique les conditions de réservation et d'utilisation des différentes salles.

Il est applicable aux associations et aux écoles.

Elle précise que la commission association propose de modifier ce règlement des salles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement des salles communales.

12. Elections Régionales les 6 et 13 décembre. Tenue des bureaux de vote

Le planning de tenue des bureaux de vote est préparé.

13. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés AD 232, B 290 et AC 78.

14. Comptes rendus des commissions

- N. Curtet pour la commission environnement du Conseil Municipal des Enfants (CME) présentent les bidons décorés qui seront installés dans les salles municipales afin de collecter les bouchons. Elle

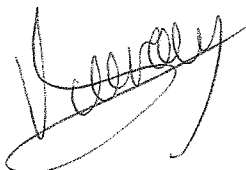
rappelle qu'une collecte de bouchons est prévue demain. F. Ducray lui propose de réaliser un article pour la prochaine Lettre de Mionnay.

- N. Curtet précise que le CME sera présent à la cérémonie du 11 novembre.
- G. Devrieux informe le Conseil Municipal que le CCAS a retenu le prestataire « Saveur à l'Ancienne » pour la livraison en liaison froide des repas pour le portage des repas sur la commune.
- G. Devrieux précise que le repas des anciens est programmé le mercredi 20 janvier. Elle fait appel aux membres du Conseil pour une aide pour le service du repas.
- F. Ducray pour la commission communication précise que l'agenda est en cours de relecture.
- F. Ducray pour la commission association informe le Conseil qu'une réunion de la commission est prévue afin d'examiner les demandes de subventions des associations. Elle précise que le Sou des Ecoles devrait solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser un repas dansant le 1^{er} juillet. T Lapalu précise que le 1^{er} week-end de juillet la Galop'ain est organisée. Cela sera compliqué d'avoir deux manifestations importantes le même week-end en terme de matériel ... A revoir rapidement avec le Sou des Ecoles pour peut-être changer de date.
- M. Girer pour la commission finances rappelle les réunions programmées pour la préparation budgétaire.
- S. Farenc pour la commission communication rappelle la formation sur le site internet. Des modifications, mise à jour sont à prévoir.
- A. Rey pour la commission festivités rappelle la cérémonie du 11 Novembre. A 10h30 une cérémonie au cimetière aura lieu sur la tombe de M. Benoit Bellet, aviateur Dombiste, héros oublié de la Guerre 14-18.

15. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de deux décisions prises la première pour valider le devis de l'entreprise TMF pour la pose d'un regard sur la RD 1083 d'un montant de 2 100 € HT, la seconde pour valider le devis du SIEP pour la fourniture de deux poteaux d'incendie pour 3 600 €HT dans le cadre des travaux chemin du Beau Logis.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que la réunion de Conseil initialement prévue le 4 décembre est reportée au 11 décembre.
- M. le Maire remercie T. Lapalu et A. Rey pour l'installation du vidéoprojecteur dans la salle du Conseil.
- M. Girer précise que la construction de la micro-crèche va débuter en décembre.
- G. Devrieux rappelle la vente de sapin par le Sou des Ecoles.

Le Secrétaire de Séance, Françoise DUCRAY



M. le Maire, Henri CORMORECHE

